

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 5 MARS 2020

N° 2020-03-20

L'an deux mille vingt, le cinq mars à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt février deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 43
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 71 Exprimées par pouvoirs : 94 Total (mini 128) : 165
Quorum atteint

4 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Françoise CASALINO

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN

2 représentants des EPCI (porteur de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Michel ROLLAND

36 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Louis AICARDI, Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Marcel BAGARD, Claude BAS, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Pascal BLANC, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Sébastien DUPOUX, Evelyne GAUTHIER, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Viviane JOTTAY suppléante, Dominique JOUVE, Catherine LANTEAUME, Valéry LIOTAUD, Dominique MALLIÉ, Henriette MARTINEZ, Bernard MATHIEU, Jean-Charles MATHIEU, Franck MUCKE, Jacques NIVON, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SCHOEFFERT, Jean SCHÜLER, Max VASELI suppléant.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Damien DURANCEAU à André AUBERIC, Roger DIDIER et Philippe DE BEAUREGARD à Claude AURIAS, Michel GREGOIRE à Louis AICARDI, Françoise PINET et Gérard TENOUX à Marcel BAGARD, Pascale ROCHAS et Marie-Pierre MONIER à Sébastien BERNARD, Jacqueline BOUYAC et Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Rosy FERRIGNO et Jérôme MICHELI à Philippe CAHN, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jacques RODARI à Stéphane DECONINCK, Sylvie LAMBERT et Michel COUBAT à Evelyne GAUTHIER, Robert GIVAUDAN et Ginette TORTOSA à Marc GUERIN, Alain D'HEILLY à Catherine LANTEAUME, Jeannie DENIEAULT et Dominique GUEYTTE à Henriette MARTINEZ, Abel RIXTE à Jean-Jacques MONPEYSEN, Jean-Marc AUDERGON et Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Olivier CADIER et Nicolas SOULIER à Franck MUCKE, Jean GARCIA et Claude THOMAS à Eric RICHARD, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE.

Délégués excusés

Béatrice ALLIROL, Pierre-Yves BOCHATON, Monique BALDUCHI, Marie-Claude BUCHER, Françoise CASALINO, Viviane COCQUELET-COURBET, Jean-Marc CORBEL, Christian CORNILLAC, Brigitte DUC, Chantal EYMEOD, Guy FAURE, Alain FRACHINOUS, André GILLES, Christian GODART, Anne-Marie GROS, René MOREAU, André-Bernard ORSET-BUISSON, Roland PEYRON, Claude PIGAGLIO, Pierre SCHIAZZA, Ellen TEN HAAF, Gérard TRUPHEMUS.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons, Juliette TILLIARD-BLONDEL, DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Participaient également à la réunion :

Robert GARCIN, suppléant

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Marie-Elisabeth MAZARD (Conseil départemental de la Drôme), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Ghislaine SEVE (Trésorerie de Nyons)

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Séminaire interparcs PACA Directeurs et RAF à Rosans : répartition des frais entre les participants

Le Président expose :

Les 17 et 18 octobre dernier, le Parc a organisé un séminaire interparcs PACA directeurs et RAF. Il avait été convenu avec les participants, que pour simplifier la gestion de l'organisation de ce séminaire, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales prendrait en charge la totalité des dépenses afférentes (frais d'hébergement et repas) et refacturerait à chaque Parc le montant correspondant à la participation de ses agents (même mode de gestion que pour les interparcs organisés par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France).

A la demande de la trésorerie, il y a lieu de signer des conventions en ce sens avec chaque Parc. Le Président propose d'établir des conventions avec chaque Parc sur la base des éléments suivants :

Détail du nombre de participants par Parc :

Parc	Repas du 17/10 au soir		Nuit du 17/10 au 18/10		Repas du 18/10 midi		TOTAL
	Nombre	Prix unitaire	Nombre	Prix unitaire	Nombre	Prix unitaire	
Alpilles	2	27 €	2	64.84 €	2	17.09 €	217.86 €
Baronnies provençales	2	27 €	0	64.84 €	2	17.09 €	88.18 €
Camargue	0	27 €	0	64.84 €	2	17.09 €	34.18 €
Luberon	0	27 €	0	64.84 €	3	17.09 €	51.27 €
Préalpes d'Azur	3	27 €	3	64.84 €	3	17.09 €	326.79 €
Queyras	0	27 €	0	64.84 €	2	17.09 €	34.18 €
Sainte Baume	2	27 €	2	64.84 €	2	17.09 €	217.86 €
Ventoux	1	27 €	1	64.84 €	2	17.09 €	126.02 €
Verdon	2	27 €	2	64.84 €	2	17.09 €	217.86 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Décide** de passer convention avec chacun des autres Pnr afin de pouvoir leur facturer le coût de leur participation aux frais d'organisation du séminaire directeurs/RAF.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Claude AURIAS

